

l'intérêt financier

BULLETIN FINANCIER PUBLIÉ PAR LA
CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC

Février 2008 / Vol. 2 / n° 1

PCGR 2007

Formation

C'est votre dernière chance pour profiter de la formation sur les PCGR 2007 !

- **21 février**, Hôtel Sandman, Longueuil
COMPLET
- **27 février**, Hôtel Le Manoir, Baie-Comeau

MM. Yves Gagnon, FCGA, OMA et Marc Legendre, FCA, sont les formateurs dédiés à ce cours.

Prendre note que les cours PCGR 2009 débutent en septembre 2008.

Inscrivez-vous dès maintenant sur le site Internet au www.comaq.qc.ca, section *Perfectionnement*.



Rappel des nouveautés États financiers 2007

Vous voilà déjà à produire les états financiers de votre municipalité. N'oubliez pas cette année de considérer les nombreuses nouveautés entraînées par l'obligation de se conformer aux PCGR établis par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).

Par où commencer ?

Vous devrez d'abord travailler votre bilan redressé au 1^{er} janvier 2007 et notamment annuler les subventions reportées ainsi que les dépenses d'élection reportées. Si votre municipalité offre des régimes d'avantages sociaux futurs, vous aurez probablement besoin de votre actuaire pour obtenir les données servant à comptabiliser le passif au titre de ces avantages sociaux futurs.

Finalement, vous devrez comptabiliser distinctement vos terrains (bâtiments municipaux, parcs, rues,

etc.) et annuler l'amortissement cumulé sur ceux-ci. Sur ce dernier point, nous vous invitons à consulter le document « Terrains servant d'assises de rues, de carrières ou sablières et de sites d'enfouissement » produit par le MAMR. Ce document découle d'une analyse du Ministère et vous éclairera sur les éléments de jugement à considérer dans vos recherches sur la valeur des terrains.

La modification à la comptabilisation des transactions 2007 concerne en plus des éléments décrits précédemment : les revenus de subventions, la cession d'immobilisations, l'intérêt sur les dettes contractées avant le 1^{er} janvier 2001 et bien sûr le traitement du périmètre comptable.

Une nouvelle présentation

Vous noterez plusieurs changements au plan de la présentation des états financiers, notamment la présence d'un nouvel état qui combine les activités financières de fonctionnement et d'investissement. Vous devrez vous familiariser avec la nouvelle présentation afin d'être en mesure de diriger votre conseil vers les informations qui lui importent. Le MAMR a aussi produit le document « Guide du rapport financier 2007 » qui vous sera fort utile pour vous retrouver dans ces modifications.

Pour plus de renseignements

Consultez la section *Présentation de l'information financière* sur le site Web du MAMR afin d'y trouver plusieurs documents détaillés sur les modifications 2007. Un extrait du rapport financier 2007, version Excel, a dernièrement été déposé. Ce document répond aux demandes de plusieurs municipalités et devrait servir d'outil pratique dans le cas de la consolidation de plus d'un organisme.

www.mamr.gouv.qc.ca/publications/finances/extr_rapp_fina.xls



Le respect des PCGR amène des changements importants et parfois dérangeants, mais les PCGR font aussi place aux notions de jugement professionnel et d'importance relative. Il ne faut pas perdre de vue l'objectif qui est de présenter une image fidèle de la situation financière. Votre réseau COMAQ peut également vous aider à trouver des solutions aux embûches que vous rencontrerez.

QUESTIONS/RÉPONSES DU COMITÉ TPS-TVQ

Le comité TPS-TVQ a préparé pour vous trois séries de questions/réponses sur divers sujets d'intérêt municipal. Voici donc la première série.

- Votre municipalité a désigné un employé pour agir à titre d'arbitre de mésentente en vertu des nouvelles dispositions de la Loi sur les compétences municipales (articles 35 à 51). Au moment de charger les frais à votre contribuable, ajouteriez-vous la TPS et la TVQ?



OUI. L'utilisation de ce service n'étant pas obligatoire, aucun article n'exempte cette fourniture de la TPS et de la TVQ.

- Votre municipalité possède une cour municipale et elle a des ententes intermunicipales avec des municipalités avoisinantes. Les ententes stipules que vous conservez les frais inscrits sur le constat et remettez intégralement les amendes aux municipalités prenant part aux ententes. Devez-vous charger la TPS et la TVQ sur les frais conservés ?

NON. Selon l'article 84 de la Loi sur les cours municipales : « Les frais relatifs à une poursuite intentée devant une cour municipale appartiennent à la municipalité dont dépend cette cour ». Ainsi, on peut prétendre que la Ville offre un service, mais que ce service est gratuit.

INDICATEURS DE GESTION

Nouveautés 2008

Le suivi du développement des indicateurs de gestion a amené la révision des indicateurs de gestion obligatoires. Dans le but de soutenir prioritairement la prise de décision de gestion, le calcul des indicateurs s'effectue généralement sur les données propres de la municipalité, en excluant les organismes considérés dans le périmètre comptable.

Parmi les 19 indicateurs obligatoires depuis 2004, 9 ont été éliminés. Aux 10 indicateurs maintenus, 4 nouveaux indicateurs en matière de ressources humaines ont été ajoutés.

De plus, afin de faciliter la compilation d'autres indicateurs, la notion d'indicateurs facultatifs est introduite. Ils permettront de toucher de nouvelles activités en loisirs et culture, en sécurité incendie et en matières résiduelles. La compilation de ces 13 indicateurs facultatifs ne revêt aucun caractère

obligatoire et demeure le choix de la municipalité. Toutefois, nous vous invitons à sensibiliser votre équipe de gestion du fait que ces indicateurs facultatifs pourraient devenir obligatoires.

Vous retrouverez la liste des indicateurs de gestion obligatoires pour l'année 2007 sur le site du MAMR.

Notez qu'un atelier sur les indicateurs de gestion sera offert aux congressistes lors du 40^e congrès de la COMAQ.

Arrêté ministériel

Vous pouvez dès maintenant consulter l'arrêté de la ministre Nathalie Normandeau au sujet des indicateurs de gestion. Le document est disponible au www.comaq.qc.ca, Zone membre, section Publications. L'arrêté a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 19 décembre 2007.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Compensations tenant lieu de taxes en ligne

La nouvelle application COMPENS@TIONS est un lieu transactionnel sécurisé permettant aux intervenants du milieu municipal de remplir et de consulter de façon électronique leurs demandes de compensations tenant lieu de taxes. Vous pouvez vous y inscrire par le bureau municipal sur le site Web du MAMR. À compter de 2008, pour le volet des immeubles des Réseaux de la santé, des Services sociaux et de l'Éducation, il n'est plus nécessaire de faire la demande initiale, le Ministère se charge du paiement avec les données du rôle d'évaluation qu'il possède déjà.

Nouvelle formule de péréquation municipale applicable à compter de l'année 2008

La formule de péréquation municipale a été révisée avec l'objectif de mieux cibler les municipalités démunies. Les améliorations apportées ont pour effet de corriger le biais à l'égard des municipalités en situation de décroissance de population. Elles visent également à corriger l'instabilité de l'admissibilité de certaines municipalités en raison du critère de la valeur moyenne par logement.

Programme Villages branchés

L'échéance pour conclure une entente avec les commissions scolaires dont l'objet est l'implantation, l'exploitation ou l'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passante reliant certains bâtiments est prolongée jusqu'au 1^{er} avril 2010.

MODIFICATIONS LÉGISLATIVES EN FINANCES MUNICIPALES

Nous vous invitons à consulter la liste des modifications législatives effectuées en 2007 en finances municipales en vous rendant au

www.comaq.qc.ca, Zone membre, section Publications.

Notez que cette liste vise les principales lois concernant les finances municipales. Ce document ne remplace en aucun cas la lecture des différentes lois auxquelles il réfère. Il est donc suggéré de vérifier si de nouvelles législations (lois, chartes, règlements) y ont apporté des changements.

DÉLAIS IMPORTANTS DANS LE REMBOURSEMENT DE LA TPS

En novembre 2007, la COMAQ transmettait une lettre au sous-ministre des Affaires municipales et des Régions, M. Jean-Paul Beaulieu, au sujet des délais importants que vivent certaines municipalités depuis près d'une année dans le remboursement de la TPS.

Le mois dernier, la COMAQ recevait une réponse écrite de la sous-ministre du ministère du Revenu, M^{me} Francine Martel-Vaillancourt. La sous-ministre précisait alors que : « ...des modifications majeures ont été apportées aux système informatiques utilisés dans le traitement de ces dossiers, ce qui a engendré des retards de traitement des demandes de remboursement de la TPS avec compensation lorsqu'un montant de TVQ était dû. Des correctifs ont été apportés et la situation devrait revenir à la normale au cours de l'année 2008. »

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la lettre officielle de la sous-ministre au www.comaq.qc.ca, Zone membre, section Publications.

Si cette situation persiste dans votre municipalité nous vous recommandons d'en faire part à votre directeur général.

NORMES ET RÈGLEMENTS

Afin d'aider les organismes municipaux du Québec à établir leurs états financiers pour l'exercice 2007, le MAMR a préparé, en concertation avec le comité des CA œuvrant auprès des administrations municipales, les modèles suivants :

- note sur la modification de méthodes comptables;
- rapport du vérificateur externe sur les états financiers;
- rapport du vérificateur externe sur le taux global de taxation réel.

Les documents sont disponibles au www.comaq.qc.ca, Zone membre, section Publications.

PROGRAMME DE REMISE ÉCOAUTO

Dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, Transport Canada a introduit un programme de remise à l'achat de véhicules admissibles dont la cote de consommation de carburant est de 6.5l/100km ou moins. Le montant de la remise peut varier de 1000 \$ à 2000 \$ par véhicule. Les organismes municipaux seraient admissibles à cette remise.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le www.ecoaction.qc.ca/ecoauto.

LIGNE INFO-FINANCES

Pour toute question relative aux finances, vous pouvez communiquer avec :



Jean-Pierre Duplin, OMA

Ville de Sainte-Julie

(450) 922-7061

jpduplin@ville.sainte-julie.qc.ca

Roch Lemieux, OMA

Ville de Beaupré

(418) 827-3818

roch.lemieux@ville.beaupre.qc.ca

NOS COLLABORATEURS

La publication de ce bulletin est rendue possible grâce à la collaboration de deux comités de la COMAQ :

Finances et fiscalité municipales

Jean-Pierre Bouchard, OMA, président

Jean Belisle, OMA

Jean-Pierre Duplin, OMA

Normand Lefebvre

Roch Lemieux, OMA

Jacynthe Matteau, OMA

Patrick Quirion, OMA

Diane Robillard, OMA

TPS-TVQ

Carmel Contant, OMA, président

Annie Bergeron

Stéphane Blouin

Pierre Bolduc

Guylaine Dallaire, Raymond Chabot Grant Thorthon

Jeannic D'Aoust, OMA

Sylvie Forest, OMA

Madeleine Giasson

Michel Ostiguy, OMA

Nous tenons à les remercier !